

Image not found or type unknown



Elle veut que notre bébé porte le nom d'un autre

Par **pinq**, le **09/06/2013 à 10:52**

comment je peux empêcher qu'un autre puisse reconnaître mon bebe si la seul preuve que je sais qu'il est de moi est des sms qu'elle me fais en disant que le bebe est de moi mais il va porter le nom d'un autre?

Par **amajuris**, le **09/06/2013 à 10:53**

bonjour et merci sont des marques de politesse toujours appréciées par les bénévoles qui répondent sur ce site.

Par **Marion3**, le **09/06/2013 à 12:06**

Bonjour,

Demandez que soit effectué un test ADN afin de pouvoir prouver votre paternité.

Cdt

Par **cocotte1003**, le **09/06/2013 à 13:48**

Bonjour, allez à la mairie pour le reconnaître si vous êtes sûr de vous, cord

Par **amajuris**, le **09/06/2013 à 15:23**

bjr,
un test adn non ordonné par un juge n'a aucune valeur pour attribuer une paternité.
la solution c'est celle de cocotte1003, c'est de faire une reconnaissance anténatale.
cdt

Par **Marion3**, le **09/06/2013 à 17:10**

J'ai bien conseillé que pinq DEMANDE à ce qu'un test ADN soit effectué. Il était bien sous-entendu qu'il fallait faire appel à un juge pour ce faire.

Cdt